Déclaration de Bamako sur la Justice Pénale Internationale

Nous, Participants au 1^{er} Congrès international en Afrique du Barreau Pénal International (« BPI ») tenu à Bamako (République du Mali), du 14 au 16 novembre 2019 sur le thème *Afrique: Nouveaux Enjeux pour la Justice Pénale International* :

- 1. Soulignons l'importance de l'état de droit et la lutte contre l'impunité des crimes graves du droit international et des crimes transnationaux organisés dans la consolidation de la paix et la stabilité;
- 2. Rappelons que les crimes internationaux touchent l'Humanité et la conscience universelle et convaincus par conséquent que la lutte contre l'impunité des auteurs de ces crimes est une affaire de tous;
- 3. Soulignons l'importance du soutien politique et diplomatique des États, nécessaire à la promotion des principes fondamentaux de la justice pénale internationale, tels que prévus notamment par le Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale pour une meilleure prise en charge de la lutte contre l'impunité des crimes les plus graves touchant la communauté internationale;
- 4. Réaffirmons notre soutien à la Cour pénale internationale et appelons à lui apporter l'appui nécessaire à l'accomplissement de son mandat judiciaire, notamment par le renforcement des échanges et le dialogue, et félicitons la Cour pour ses efforts visant à établir une culture contre l'impunité;
- 5. Soutenons le principe de complémentarité qui donne la compétence prioritaire à la justice nationale pour ce qui concerne l'enquête et les poursuites des crimes internationaux relevant du Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale, et appelons au renforcement des capacités des systèmes et acteurs judiciaires

- nationaux et des initiatives pertinentes visant à mettre fin à l'impunité des auteurs de crimes internationaux;
- 6. Encourageons la poursuite des efforts en vue de l'intensification de la ratification du Statut de Rome et de la mise en conformité des législations nationales, nécessaire à assurer l'équité des procédures judiciaires et une coopération pleine et entière de tous les acteurs dans le domaine de la justice pénale internationale;
- 7. Appelons à intensifier les efforts en faveur de la sensibilisation et de la formation sur la justice pénale internationale, et encourageons les Etats, les membres des professions juridiques et judiciaires, la société civile incluant les chefs/légitimités traditionnels et les institutions académiques à faire de cette question une priorité;
- 8. Exprimons notre préoccupation face la situation d'insécurité dans le monde, et les crimes atroces commis contre les populations;
- 9. Appelons tous les acteurs et toutes les institutions à mutualiser et à accentuer leurs efforts pour mettre fin à ces crimes atroces, à poursuivre et traduire en justice, les responsables de ces crimes et à garantir la sécurité, la réparation des victimes et la protection des témoins.

Bamako (République du Mali), le 16 novembre 2019.